

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 OCTOBRE 2014

Le mardi 14 octobre 2014, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations. Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 18h35 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Françoise RIVOIRE, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, M. Christophe GEOURJON, Mme Corinne IEHL, M. Bruno CHARLES, M. Kear Kun LO, Mme Ivana PLAISANT, M. Kader CHARNI, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION.

EXCUSES :

Mme Zorah AIT-MATEN
M. Richard BRUMM
M. Thierry BRAILLARD

POUVOIR A :

M. ACACIA
Mme PICOT

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2014, Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations.

Madame la Maire met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

1 - Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Arrondissement de la mairie du 7^e arrondissement.

Rapporteur : Myriam PICOT

Mme LA MAIRE : Nous allons voter notre règlement intérieur ; vous savez que d'après les dispositions du code général des collectivités territoriales, ce règlement doit être adopté dans les six mois qui suivent l'installation du Conseil d'Arrondissement.

Lors de notre précédent conseil du 16 septembre, nous avons décidé de réunir une commission composée de chacune de nos sensibilités politiques, pour s'atteler à ce règlement intérieur d'arrondissement.

La commission s'est réunie le 26 septembre et elle a bien travaillé ; en effet, le règlement qui est soumis au vote aujourd'hui comprend beaucoup des observations et remarques faites par chacune des sensibilités du Conseil.

Je remercie d'ailleurs l'ensemble de ses membres pour cette séance de travail qui a été fructueuse, chacun ayant pu exprimer et faire valoir ce qu'il entendait apporter dans ce règlement intérieur.

Nous allons aujourd'hui passer au vote.

Mme DAGORNE : *Bonsoir, merci Madame la Maire, bonsoir à tous ; j'ai d'abord une satisfaction à exprimer car, comme vous l'avez dit, nous avons travaillé avec les représentants de chaque groupe dans cette commission, et la discussion a porté sur le fond. Nous avons trouvé des accords qui conviennent à tous pour bien faire fonctionner ce règlement même si, parfois, il est un peu formel.*

Cela organise notre mode de fonctionnement, le nôtre et aussi celui du CICA qui ne concerne pas seulement les élus mais aussi les associations. A ce titre je crois que nous avons trouvé une solution de compromis qui semble convenir aux associations avec lesquelles j'ai échangé depuis et auxquelles j'ai donné les grandes lignes de la proposition qui est faite ce soir.

Il est intéressant à la fois d'avoir trouvé un compromis entre votre volonté d'avoir des thèmes prévus et la possibilité de conserver des questions ouvertes qui seront choisies par les membres du CICA dans les réunions qui leur seront permises en mairie.

Je voulais aussi signaler cette satisfaction, de la part des Comités d'Intérêts Locaux notamment, et des autres associations.

Dernière chose : j'ai juste une petite question sur un temps qui est utilisé dans l'article 12 concernant les questions orales et écrites ayant un intérêt pour l'arrondissement ; il est indiqué : « l'ordre du jour du conseil d'arrondissement épuisé, un temps pourra être réservé aux questions orales ».

Nous n'étions pas rentrés dans le détail des temps utilisés dans le texte ; est-ce que ça veut dire que c'est en fonction de votre décision ou est-ce que, comme le Code Général des Collectivités Territoriales nous en laisse la possibilité, dans la mesure du raisonnable et pour des questions de l'ordre de l'intérêt de l'arrondissement, on a la possibilité de poser deux ou trois questions ? Est-ce que Madame la Maire, vous auriez la possibilité de ne pas accorder cette éventualité de questions ? Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : *Comme vous l'avez indiqué, mon pouvoir est contraint par la loi ; s'il s'agit de questions raisonnables, comme nous l'avons pratiqué jusqu'à présent en dehors de ce règlement, ces questions pourront être posées.*

« Pourra », cela veut dire qu'il peut y en avoir, comme il peut ne pas y en avoir ; elles doivent entrer dans le cadre de la vie de l'arrondissement et mon souhait est de préserver un dialogue raisonnable et constructif pour la bonne vie de notre arrondissement.

M. GEOURJON : *Pour compléter les propos de Madame DAGORNE sur le CICA, je voulais vous remercier d'avoir effectivement entendu nos propositions sur le fait que le thème qui sera abordé en CICA soit une proposition des associations en lien avec la mairie d'arrondissement ; cela me paraît plus conforme à l'esprit du CICA. Je voulais vous remercier d'avoir entendu la position de l'opposition de l'arrondissement.*

Mme IEHL : Madame le maire, chers collègues, nous sommes ravis de constater la prise en compte de nos demandes de modifications, somme toute mineures, relatives aux délais d'émission des vœux et à celui de réponse à d'éventuelles questions.

Toutefois, nous nous permettons de souligner que, concernant le droit d'expression réservé aux élus de l'opposition dans le bulletin d'information municipale, rien, selon l'article L 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales, n'interdit non plus aux conseillers de la majorité de sensibilité politique différente de disposer d'un espace dédié. Majorité n'est pas uniformité, et il nous semble que la démocratie vit mieux de ses différences

Nous voterons pour ce règlement intérieur, mais nous maintenons notre demande d'un espace réservé au groupe EELV dans le bulletin d'information municipal.

Mme LA MAIRE : Comme nous en avons déjà parlé, je ne peux que vous confirmer que le code général n'interdit pas mais ne prévoit pas l'expression des diverses tendances de la majorité. Mais comme je vous l'ai aussi indiqué, nous pourrions, lors des expressions de la majorité, faire valoir le point de vue d'une sensibilité particulière de la majorité sur un thème précis dont nous pourrions débattre à l'avance. Mais il faut tout de même que cette expression ait aussi une cohérence, ce qui ne veut pas dire uniformité. Il faut conserver une cohérence, et cette expression devra le démontrer.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2 - Attribution de subventions aux associations d'anciens combattants.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Dans ce premier rapport que je vais présenter il s'agit d'attribution de subventions aux associations d'anciens combattants.

Nous sommes concernés dans l'arrondissement par quatre associations :

- L'Association Départementale des Combattants Prisonniers de Guerre du Rhône – Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, pour un montant de 1 000 euros,
- Le Mouvement d'Union et d'Action des Déportés et Internés de la Résistance – MUADIR, pour un montant de 2 000 euros,
- L'Association les Messagers de la Mémoire – Forum International de Lyon des jeunes pour la mémoire, pour un montant de 3 000 euros,
- La Fédération des Amicales Régimentaires et d'Anciens Combattants de Lyon et de sa région – FARAC, pour un montant de 4 500 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous prie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3 - Programmation complémentaire 2014 au titre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance – Attribution de subventions à différentes associations.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit d'adopter un projet de délibération concernant la programmation complémentaire 2014 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, notamment l'attribution de subventions à différentes associations.

Vous verrez dans le rapport, sont concernées plusieurs associations dont certaines qui n'ont pas leur siège dans le 7^e arrondissement mais qui ont eu des actions dans notre arrondissement.

Le Mas – 24 rue du Colombier, pour un montant de 2 426 euros - l'Arche de Noé – 5 rue Féliçent, pour un montant de 3 000 euros – Régie de quartier 1,2 4 services qui a eu des actions dans notre arrondissement, pour un montant de 9 154 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous prie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 abstention : Mme MARION)

4 - Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens – programmation complémentaire 2014.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Nous sommes concernés dans ce projet de délibération par trois associations : l'association RIMBAUD – 20 rue de Cronstadt, pour un montant de 2 000 euros – Ecrans Mixtes – 7 rue Passet, pour un montant de 8 000 euros – Institut Français de l'Education Ecole Normale Supérieure de Lyon – 15 parvis René Descartes, pour un montant de 2 300 euros. Vous trouverez le détail de toutes les actions dans le rapport.

Si ces dispositions vous agréent, je vous prie de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Sur ce dossier, comme nous l'avons déjà dit pour d'autres, je voudrais attirer votre attention sur le fait que ce sont des dossiers « fourre tout » (j'avais déjà employé cette expression il y a quelques mois) ; on rassemble différentes subventions qui n'ont pas forcément de liens évidents les unes avec les autres.*

On a une association qui propose une observation participative de l'effectivité des droits culturels et une autre, l'intégration des familles des Comores, une association qui propose le partage de pratiques et d'expériences artistiques et philosophiques, une autre encore des ateliers de santé sexuelle.

C'est un rapport qui part dans tous les sens ; nous avons déjà déploré cette manière de faire qui est habituelle à la ville de Lyon et, comme la dernière fois, nous nous abstiendrons sur ce dossier sachant que, par ailleurs, il y a aussi une subvention (qui ne concerne pas l'arrondissement) pour une association de parents et futurs parents gays et lesbiens qui, si l'on va voir sa production sur son site Internet, fait aujourd'hui la promotion de la GPA, sur laquelle chacun peut avoir des positions personnelles et sur laquelle il y a aujourd'hui, une illégalité en France. Subventionner une association qui fait cette promotion pour contourner la loi, n'a pas lieu d'être car elle n'a pas à être soutenue.

Nous nous abstiendrons sur ce dossier global.

Mme MARION : *Au fil des conseils, je ne peux m'empêcher de m'interroger encore une fois sur l'opportunité d'une telle manne de subventions, à un moment où tant de concitoyens peinent à subvenir à l'essentiel : se loger, se nourrir, se vêtir, se soigner...*

Vous nous proposez aujourd'hui d'attribuer 62300€ de subventions dans le cadre de la lutte contre les discriminations et l'égalité des droits. De bien vilains mots qu'il faut absolument combattre, je suis avec vous.

En effet à la lecture de ce rapport, je suis frappée : plusieurs des associations portées à notre attention ont pour objet la défense d'intérêts communautaires (je pense notamment aux associations LGBT sises dans notre arrondissement éligibles à la somme cumulée de 10000€ tout de même) ou la promotion du multiculturalisme (SOS Racisme, le MRAP, la ligue des droits de l'Homme, etc.)

Je voudrais donc vous rappeler ici que la République une et indivisible ne reconnaît qu'une seule communauté, la communauté nationale, composée de citoyens égaux en droit et en devoir, n'ayant de ce fait pas d'intérêt particulier à faire valoir du fait de leur origine, de leur religion, de

leur orientation sexuelle... Dura Lex, sed Lex !

Mais je vous accorde pourtant bien volontiers qu'il y a des discriminations en 2014 en France...

Les véritables victimes de discrimination dans notre pays, ce sont les millions d'oubliés de la politique désastreuse menée par les dirigeants de droite comme de gauche que vous soutenez tous depuis 40 ans. Ce sont les 200 000 français qui dorment dans la rue, les 4 millions de mal logés, les 5 millions de chômeurs, les 2 millions de travailleurs pauvres. Ce sont ces millions de Français culpabilisés par la droite et abandonnés par la gauche. Dans ce rapport, je ne vois rien pour eux.

Je vois en revanche le nom d'associations politiques qui ne survivent que grâce aux généreuses subventions de l'état et des collectivités et qui ont pour seul et unique objectif la lutte contre le Front National : SOS Racisme, le MRAP ou la Ligue des Droits de l'Homme. Très sincèrement, vous ne pensez pas qu'il y a quelque chose de malsain à ce que de l'argent public serve à imprimer et à diffuser une propagande contre un parti politique démocratique qui représente tout de même 25% des Français ?

Mais je vous l'accorde, oui, il y a du racisme en France. S'il y a du racisme en France, c'est parce que vous l'avez créé en ouvrant les portes de notre pays à une immigration massive chaque année plus importante, en cédant aux revendications identitaires et communautaires de ces populations et en culpabilisant constamment le Français, ce beauf, ce raciste fermé sur le monde. Il est bon ici de prendre la mesure de nos responsabilités lorsque nous favorisons le communautarisme ethnique, culturel ou même sexuel : les sociétés multiculturelles sont des sociétés multi conflictuelles et ultra-violentes !

Pour ma part, je vous rejoindrai dans votre combat contre le racisme le jour où vous intégrerez dans votre lutte le racisme anti blanc, ce racisme ordinaire. Car il s'agit actuellement et sans commune mesure, dans les cours d'école, dans la rue et sur internet, de la forme de racisme la plus répandue dans notre pays.

J'invite quiconque autour de cette table à faire une recherche sur twitter du mot « babtou » qui est le verlan du mot wolof « toubab » qui signifie « blanc ». Les courageux se feront alors une idée de l'ampleur de la situation.

Quand un de nos compatriotes s'est récemment fait assassiner parce que Français, catholique et blanc par une organisation terroriste qui suscite la sympathie chez 15 % de nos compatriotes (pensez que c'est supérieur à la côte de popularité de notre président qui est à 13% !). Il est évident qu'il s'agit là d'un problème à ne pas prendre à la légère.

Et vous pensez acheter la paix sociale en distribuant de l'argent aux uns et aux autres. Mais la paix ne s'achète pas, elle s'impose.

Par votre politique insensée vous avez provoqué une situation explosive qui a déjà des précédents dans l'histoire du monde moderne : le Liban, le Kosovo, les minorités religieuses et particulièrement chrétiennes en Orient.

Personnellement je n'appuierai pas avec vous sur la détente... je ne participerai pas au Suicide français... au contraire !

Et je voterai évidemment contre ce rapport.

Mme LA MAIRE : *Merci Madame MARION. Vous conviendrez qu'il y a peu de lien entre la dernière partie de votre intervention et les subventions que nous avons à voter aujourd'hui. Toutefois, c'est votre expression et je la respecte.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

**(3 abstentions : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI –
1 voix contre : Mme MARION)**

5 - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association « Nicolas et Pimprenelle » dont le siège se situe 92 Grande rue de la Guillotière à Lyon 7^e, pour l'aménagement de la cuisine de la crèche.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Les travaux envisagés sont de réaménager l'espace cuisine, installer une extraction, adapter l'installation électrique, acheter du matériel électroménager.

Le budget global de ces investissements est estimé à 26 072,52 euros et, dans ce cadre, il est vous est proposé par voie de convention, une subvention d'investissement de 1 890 euros à cette association.

Si ces dispositions vous agréent, je vous prie de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme IEHL : *Madame la Maire, chers collègues, nous souhaitons saisir l'occasion qui nous est donnée par ce projet d'attribution d'une subvention mineure à la crèche parentale Nicolas et Pimprenelle, pour rappeler la situation alarmante en matière d'accueil des jeunes enfants et du bien être des familles dans notre arrondissement.*

Les demandes des parents, liées à la démographie en forte hausse dans le 7^e depuis au moins dix ans, sont en constante augmentation et inversement proportionnelles au nombre de places en crèche qui, elles, sont dérisoires.

Pour mémoire, dans notre arrondissement, les chiffres cumulés de demandes d'admissions pour les mois de janvier à septembre 2014 sont de 1406 pour 266 places admises !

La mairie, quant à elle, ne dispose pas des chiffres relatifs aux enfants pris en charge par des assistantes maternelles qui dépendent de la MDR. De nombreux parents ont exprimé leur désarroi face à l'absence de solutions qui s'offrent à eux. Bien sûr, il existe des assistantes maternelles mais elles ne sauraient se substituer (malgré les quelques relais existant) aux structures collectives avec de véritables professionnels de la petite enfance, car vous le savez bien, les formations dont bénéficient les assistantes maternelles sont très sommaires.

Dans une ville qui se targue d'attirer de nouveaux arrivants et familles, qui construit des logements, il est tout à fait inquiétant de constater une telle pénurie de services publics de proximité, à l'heure même où, pour rayonner à l'international, d'énormes investissements sont réalisés dans de grands équipements prestigieux. Il s'agit donc de choix politiques, dans une situation de restrictions budgétaires que l'on ne cesse de nous assener.

Nous souhaitons qu'un état des lieux précis soit élaboré en lien avec les élus concernés et les services afin que des mesures d'envergure soient prises pour le plan de mandat et le futur PPI et d'inverser cette tendance délétère qui nuit à l'image de notre arrondissement et au bien vivre de ses habitants. Nous demandons qu'une commission ad hoc soit créée pour se saisir du problème et envisager différents types de solution.

Nous voterons bien entendu cette subvention, je vous remercie.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 - Attribution de subventions pour la programmation dans les arrondissements de la Fête des Lumières 2014, du vendredi 5 au lundi 8 décembre.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Comme lors du précédent conseil au cours duquel nous avons déjà voté une partie des animations qui concernaient la fête du 5 au 8 décembre, il s'agit là de nouveaux projets sur la programmation.

Le projet « Cocoons » en lien avec le Centre Hospitalier Saint Luc-Saint Joseph ; c'est une installation « lumière participative » avec des cocoons que peuvent s'approprier les habitants, avec un dispositif d'interaction pour créer une ambiance onirique et décalée, transformant la terrasse de ce célèbre hôpital en un instrument collaboratif géant.

AOA production : « Harmony of the Spheres » de Momoko Noguchi avec l'idée de faire une installation audio-visuelle au sein de la salle de la boulangerie du Prado ; pour les amis de la géométrie, ce sera inspiré par la théorie de Pythagore dont nos écoliers se souviennent tous, je l'espère.

Le cours des astres dans le système solaire est représenté par la lumière. Tout un programme dans la rue Sébastien Gryphe !

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7 - Fêtes de fin d'année – Illuminations et animations 2014 : attribution de subventions d'un montant total de 98 630 euros (illuminations) et 13 365 euros (animations) aux associations de commerçants – Approbation de convention.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Toujours dans le cadre de la Fête des Lumières, il s'agit là de l'attribution de subventions aux associations de commerçants désireuses de participer à l'évènement.

Nous sommes concernés principalement par l'association des commerçants du cours Gambetta situé à la frontière des deux Guillotière et concerne le 7^e arrondissement et le 3^e arrondissement.

C'est pour les soutenir dans leur volonté de proposer des animations dans les commerces et d'illuminations sur le cours Gambetta, cette année.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Nous allons décaler le rapport n° 8 puisque Monsieur DA COSTA qui avait prévenu de son retard, n'est pas arrivé. Nous allons passer au rapport n° 9.

9 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association « Le Cyclotouriste » pour l'organisation de la 61^e édition de la « Saintélyon » du 6 au 7 décembre 2014. Approbation d'une convention mixte.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit d'un raid nocturne qui allie le trail et la course sur route, dont l'arrivée se déroule au Palais des Sports de Gerland.

Le parcours en 2014 sera le même qu'en 2013, avec un kilométrage total de 72 km, avec du chemin, du dénivelé positif pour 1 800 mètres.

C'est une course assez difficile qui commence la nuit.

Il y a plusieurs formules : 72 km au départ de Saint Etienne – 44 km la « Saint Express » et la « Sainté Sprint » pour 22 km seulement.

L'arrivée se fera à Gerland avec le Village Exposants au Palais des Sports (chapiteau de 2 500 m² ouvert du 5 décembre au 7 décembre. Il accueillera la soirée Endurance, les anciens vainqueurs,

avec une projection de films d'archives, un espace de récupération avec des kinésithérapeutes, des ostéopathes.

L'association poursuit son engagement à limiter les nuisances et contribue ainsi au développement d'une épreuve «écodurable» : le moins possible de containers installés sur les ravitaillements, le nettoyage du parcours, une brigade verte dédiée à cette mission.

Les objectifs de cette association sont de pérenniser cet évènement comme l'une des plus grandes courses de la région, de préserver au mieux les sites traversés par l'épreuve et de poursuivre la sensibilisation des participants à la protection de l'environnement.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 831 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan médiatique et sportif, il est proposé d'allouer une subvention de 25 000 euros à l'association « le Cyclotouriste ».

Si ces dispositions vous agréent, je vous prie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10 - Les Lions du Sport – Attribution de subventions aux associations sportives de proximité.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Pour l'année 2014, l'opération « Lions du Sport » a été reconduite pour récompenser les associations et clubs de quartier, dans chacun des neuf arrondissements de Lyon, qui se seront fait remarquer par des résultats notoires, une initiative pertinente ou, qui auront besoin d'un soutien ponctuel.

Le mécanisme d'attribution de cette aide est le suivant : trois « Lions du sport », quatre associations ou clubs au maximum, peuvent être retenus pour chaque « Lion du Sport ».

Il nous est proposé d'appliquer es modalités d'attribution des « Lions du Sport » et d'accepter d'affecter les subventions au titre du mois d'octobre 2014 (3^e « Lions du Sport », soit au total 18 000 euros pour tous les arrondissements.

Si ces dispositions vous agréent, je vous prie de donner un avis favorable à ce rapport.

M. ACACIA : *Madame la Maire, en tant que membre de l'Office des Sports, je ne prendrai pas part au vote.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.
(M. ACACIA ne prend pas part au vote)**

11 - Versement de 13 500 euros de subventions de soutien à plusieurs initiatives favorisant l'accès à une alimentation durable et de qualité en zone urbaine et identifiée dans le cadre du programme européen URBACT. Approbation d'une convention.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : La ville de Lyon a été sollicitée en tant que partenaire au projet européen intitulé « Sustainable Food for Urban Communities » (alimentation durable pour les zones urbaines).

Ce projet a pour objectif de faire émerger des solutions concrètes, nouvelles et durables, intégrant des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement urbain.

Son objectif est de promouvoir et d'encourager l'accès à une alimentation responsable et durable, pour tous.

La réflexion s'organise selon trois principaux champs : produire, distribuer et consommer.

Dans notre arrondissement, c'est le pôle Territorial de Coopération Agri Alim qui est concerné, pour une demande de subvention de 5 000 euros, pour l'organisation de la première édition de la « Quinzaine des récoltes » et structuration d'un groupe de coopération économique sur la thématique de l'agriculture de proximité et l'alimentation durable.

Si ces dispositions vous agréent, je vous prie de donner un avis favorable à ce rapport.

M. CHARLES : *Une petite intervention pour souligner l'importance de ce dossier pour plusieurs raisons : globalement, il faut noter que le problème de l'alimentation sera un des problèmes sur lequel nous aurons à nous pencher de plus en plus souvent à l'avenir, dans la mesure où nous sommes dans un contexte mondial de raréfaction des terres cultivables.*

Souvenons-nous d'un chiffre : il y a un siècle, si on prend un cercle autour de 100 km de Lyon, la région lyonnaise nourrissait Lyon.

Aujourd'hui, la résilience, c'est-à-dire le nombre de jours que l'on pourrait tenir si on utilisait les ressources de la Région, serait de moins d'une semaine.

Si demain, il y avait une grande panne de transports, nous pourrions avoir de sérieux problèmes.

L'autre question est la prise de pouvoir d'acteurs multinationaux sur le vivant et sur les graines, et aujourd'hui, nous avons un grand rôle à tenir en tant que puissance publique sur la protection de la diversité du vivant et le maintien dans le domaine public de nombreuses graines.

Nous avons entamé des démarches au niveau du Grand Lyon là-dessus. C'est au moment où la Métropole est amenée à mettre en place une politique agricole puisque nous récupérons les compétences du Département. Cette action du Grand Lyon est assez fondamentale et s'y ajoute un dernier souhait à propos du défi « famille-alimentation positive ».

Ce défi a permis de démontrer que contrairement aux apparences, pour les ménages qui y ont participé, s'alimenter de manière locale, de manière biologique, ne coûte pas plus cher.

Pour certains, accompagnés pour créer les menus, pour trouver les lieux où se fournir, se nourrir localement et biologique a coûté moins cher que leur nourriture précédente.

Mon souhait est que de nombreux ménages du 7^e arrondissement, participent à ce concours et que nous lui fassions un peu de publicité sur le journal d'arrondissement. Merci Madame la Maire, nous voterons bien sûr cette délibération.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12 - Remise en état du Parc de Garland suit au prolongement de ligne B du métro – Opération 07221518 – Autorisation de signer un avenant à la convention gérant les modalités opérationnelles et financières entre la ville de Lyon et le SYTRAL.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Par délibération du 15 décembre 2005, le SYTRAL a décidé de réaliser le prolongement de la ligne B du métro depuis son terminus « Gerland » à la gare d'Oullins.

Le SYTRAL a assuré la maîtrise d'ouvrage de la réalisation de cette opération ; la maîtrise d'ouvrage pour la remise en état du parc a été assurée par la ville de Lyon.

Par délibération du 16 mai 2011, vous avez approuvé la convention de participation financière liant la ville de Lyon et le SYTRAL, estimée à 2 000 000 euros.

Les travaux de restauration du parc, engagés en mars 2014, comprennent le réaménagement global de l'espace.

A ce stade du chantier, tous les marchés étant attribués et le montant des actualisations pouvant être arrêté, le montant définitif de l'opération actualisée et par conséquent celui de la participation du SYTRAL, est arrêté à 2 167 752,82 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous prie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13 - Lyon 7^e – 24 Allée de Coubertin – Mise à disposition du SYTRAL dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public des emprises nécessaires à l'exploitation de la prolongation de la ligne B du métro.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Cette délibération fait suite à celle qu'a rapportée Monsieur AMANY, sur le réaménagement du parc de Gerland mais, porte sur un aspect juridique spécifique qui est la signature entre la ville de Lyon et le SYTRAL, d'une convention d'occupation temporaire (même si c'est sur 70 ans), de l'ensemble des tènements nécessaires à l'exploitation de la maintenance du métro, au sein du parc de Gerland.

L'ensemble de la spécificité de cette convention est précisé dans la délibération qui vous est soumise aujourd'hui.

Si ces dispositions vous agréent, je vous prie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14 - Programmation financière complémentaire 2014 au titre de la politique de la ville – convention avec la Communauté Urbaine de Lyon pour la propreté de la Duchère.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Cette programmation concrétise le partenariat entre les collectivités publiques, ici, la ville de Lyon et les acteurs de terrain, pour mener à bien un certain nombre d'actions valorisant les quartiers, leur ouverture vers l'extérieur, en favorisant l'émergence d'initiatives locales, en améliorant la vie quotidienne et le lien social en prévenant les facteurs de discrimination.

Cette délibération porte sur deux subventions attribuées à deux associations du 7^e arrondissement, qui mènent un travail de fond sur les quartiers concernés : l'Atelier des Friches pour l'opération Graines de lait consistant en la mise en œuvre d'un projet de compost – l'association Fete le Mur Rhône Alpes qui permet la pratique du tennis dans les quartiers de Gerland en réduisant la fracture sociale, par l'apprentissage de ce sport.

Le total de ces deux subventions est de 2 700 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous prie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15 - Eglise Notre Dame-Saint Louis de la Guillotière – Installation, rénovation, fonctionnement et entretien des équipements de chauffage d'édifices culturels relevant du domaine public communal – Bilan des opérations concernant les église Sainte Blandine, Saint Nizier, Saint Georges et l'Immaculée Conception – 1, rue de la Madeleine à Lyon 7^e – Opération n° 60052001 – Vote de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009 – 1 – Programme n° 20005.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport fera plaisir à toutes les personnes qui fréquentent la paroisse de l'Eglise Notre Dame-Saint Louis de la Guillotière. Je vous rappelle que l'entretien du patrimoine de la ville est à la charge de la ville de Lyon ; le budget annuel qui était prévu pour les travaux sur les églises n'a pas été atteint donc il reste un reliquat.

La ville de Lyon propose d'attribuer ce reliquat à l'Eglise Notre Dame-Saint Louis de la Guillotière pour l'installation d'un chauffage pérenne ; l'installation ancienne a été démantelée et le local de chaufferie désamianté.

Chaque hiver, depuis quelques années, c'était un chauffage provisoire qui était installé, ce qui ne concourrait pas au confort de ce lieu de culte.

Cela consiste en la mise en place d'un chauffage définitif par un plancher chauffant hydraulique sec (apparemment ça fonctionne très bien et c'est adapté à la typologie de cet espace). Le montant total de l'opération est estimé à 450 000 euros TTC.

Si ces dispositions vous agréent, je vous prie de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Pour aller dans le sens de Monsieur GRABER, je pense que le fait que l'on puisse avancer ces travaux de chauffage va ravir les paroissiens, mais aussi les personnes qui s'y rendent pour des activités culturelles, je pense aux concerts qui ont lieu souvent dans cet endroit, notamment au mois de janvier où il ne fait pas très chaud. C'est une bonne nouvelle !*

M. CHARLES : *Je ne peux pas m'empêcher, puisque nous avons été accusés dans une longue logorrhée de communautarisme, de dire que là, vous nous ferez au moins justice de ne pas nier une des traditions de notre pays, même de notre nation, qui est la tradition chrétienne, qui n'est pas la seule.*

Au passage, je rectifierai, nous ne chauffons pas pour les paroissiens, puisque nous financerions un culte, nous reconnaissons la part du patrimoine qui nous est léguée, nous entretenons le patrimoine pour une tradition forte de notre pays mais qui n'est pas la seule. La reconnaissance de la diversité des traditions et des parcours est la richesse d'une nation et son unité se construit dans la diversité et non pas dans l'uniformité et le racisme.

Mme MARION : *Vous admettez quand même que c'est la tradition dominante.*

M. CHARLES : *C'est l'une des traditions, une tradition philosophique qui, elle-même est liée à des traditions antérieures à la tradition chrétienne ; c'est une des traditions qui a apporté beaucoup de choses, notamment une dimension de l'égalité des droits mais aujourd'hui, l'égalité des droits doit aller au-delà de cette tradition. Par cette délibération, on reconnaît la place du patrimoine qui nous est légué. J'insiste sur le fait qu'il n'y a pas une tradition dominante qui écrase les autres mais qu'il faut reconnaître la place et l'égalité des traditions dans ce qu'elles ont de bon et de mauvais.*

La tradition chrétienne a eu du bon, mais a aussi généré beaucoup de crimes dans l'histoire, il faut reconnaître cette vérité.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16 - Dotation aux arrondissements pour 2015.

Rapporteur : Corinne PICOT

Mme LA MAIRE : Ce rapport concerne l'ensemble des arrondissements de la ville de Lyon.

Pour mémoire, les dotations sont au nombre de trois et, les modalités de calcul pour l'année 2015 sont restées inchangées.

La première catégorie de ces dotations est : la dotation d'investissement, le montant global est établi à 976 000 euros, soit 2 euros par habitant, pour un montant identique à l'année 2014.

La dotation d'animation locale est constituée de deux enveloppes : une première intégrant un socle forfaitaire de 20 000 euros par arrondissement et une deuxième répartie en fonction de la population de l'arrondissement. Son montant total calculé sur la base du recensement 2009, s'établit pour le budget 2015 à 454 000 euros. C'est la même dotation qu'en 2014.

Enfin, la dotation de gestion : c'est dans celle-ci qu'il va y avoir une légère différence ; elle est composée de deux parts : une première part correspondant à la moyenne des dépenses obligatoires supportées par chaque arrondissement et une deuxième part qui est répartie selon deux critères : un critère de population et un critère du rapport entre le revenu fiscal et les habitants. Le montant de cette dotation de gestion est réévalué chaque année afin de prendre en compte les différents changements de périmètres et les nouvelles dépenses ou les nouveaux équipements transférés. Pour 2015, le montant est de 4 600 000 euros au lieu de 4 015 000 en 2014 car il intègre notamment la prise en compte d'une nouvelle dépense des arrondissements, à savoir l'achat de couches pour les crèches municipales.

Ces deux dernières dotations sont fongibles entre elles et en cas d'excédents, on peut la reporter sur la dotation d'investissement.

M. CHARLES : *Je n'interviendrai pas sur la dotation d'arrondissement elle-même si ce n'est pour souligner sa modicité ; il ne s'agit pas là d'une mise en cause de notre adjoint aux finances (que je ne confondrai pas avec Harpagon même par les temps qui courent !). Il s'agit plutôt d'une réflexion sur l'évolution nécessaire du rôle des arrondissements au moment de la constitution de la métropole lyonnaise.*

La faiblesse des dotations d'arrondissement traduit bien le rôle actuel des conseils d'arrondissement ; malgré une légitimité électorale forte, puisque notre conseil est élu au suffrage universel direct, l'arrondissement demeure un échelon uniquement consultatif, qui n'est juridiquement pas doté de la personnalité morale et qui ne dispose que d'un budget très faible.

Faut-il rappeler que les délibérations qui nous sont soumises ne le sont que pour avis et qu'une éventuelle opposition de l'arrondissement n'empêche pas le Conseil Municipal de délibérer dans le sens où il le souhaite ?

A de nombreuses reprises, des propositions ont été émises pour renforcer le rôle de proximité des mairies d'arrondissement mais aucune n'a réellement abouti et le pouvoir réel de décision et d'action est resté entre les mains de la ville et du Grand Lyon dont la légitimité électorale est pourtant moindre.

Une situation nouvelle se présente à nous, avec la création le 1^{er} janvier 2015 de la Métropole lyonnaise, du fait de l'absorption des compétences du département par le Grand Lyon.

L'élection au suffrage universel direct du Conseil métropolitain transformera en 2020 la Métropole lyonnaise en véritable communauté de destin. Les écologistes plaident depuis longtemps pour la suppression des départements et pour une décentralisation réelle et efficace.

En conséquence, et même si nous avons souhaité une élection au suffrage universel direct dès sa création, nous avons approuvé la constitution de la Métropole.

Mais, parallèlement à la constitution d'un pouvoir local aussi fort, puisque le budget de la Métropole sera supérieur à celui de la Région Rhône-Alpes, il devient impératif de renforcer le rôle et la légitimité de l'échelon de proximité de l'arrondissement.

Il n'est, à l'inverse, pas normal qu'un arrondissement de soixante dix mille personnes ait un budget inférieur à celui d'une commune de cinq mille habitants.

Il est nécessaire d'obtenir une déconcentration des moyens qui sont aujourd'hui partagés entre la ville de Lyon et le Grand Lyon et de doter les arrondissements des moyens d'avoir une véritable gestion quotidienne de leur territoire et de répondre aux besoins et aux interpellations

exprimées par les habitants, en cohérence évidemment avec les grands projets menés par la Métropole et au plus près.

Bref, si la suppression du Département simplifie le millefeuille administratif et permet, je l'espère, une mise en cohérence des politiques publiques, nous devons aller plus loin dans la réflexion.

Force est de constater qu'entre une communauté de destin au niveau du bassin de vie qu'est l'agglomération, la Métropole d'un côté et, d'un échelon de proximité doté d'une véritable légitimité électorale, l'arrondissement, la place de la ville est fortement remise en cause.

Peut-être faudra-t-il un jour penser à transformer les arrondissements en véritables communes, à l'égal des autres communes du Grand Lyon et supprimer la ville de Lyon.

Mais bien évidemment c'est un débat politique qui prendra du temps pour devenir mature.

M. GEOURJON : Je crois que je vais proposer à Monsieur CHARLES de faire un intergroupe parce que je me retrouve tout à fait dans les propos qu'il a tenus.

Juste une courte intervention pour regretter la modestie du budget alloué aux arrondissements. Je pense que l'on peut faire mieux, y compris aujourd'hui, dans le cadre législatif actuel puisque les villes de Paris et de Marseille ont des budgets cinq à sept fois supérieurs, alloués aux arrondissements. C'est parce que ces arrondissements ont des délégations plus importantes que celles que les arrondissements de Lyon ont. C'est donc bien un choix politique de l'exécutif municipal dans le cadre législatif actuel.

Au-delà de cela, on peut changer les choses, tout n'est pas immuable. Avec la mise en place de la Métropole, il faut repenser en profondeur l'exercice de la démocratie à Lyon et la juxtaposition des strates administratives et politiques.

L'échelon qui a la vraie légitimité est le Conseil d'Arrondissement et l'échelon administratif est celui de la ville de Lyon. Il y a 3 ans, on avait proposé de le supprimer, je me souviens d'une intervention que j'avais faite en Conseil Municipal, en proposant la suppression de ce Conseil Municipal de Lyon.. Je suis convaincu qu'avec la mise en place de la Métropole, c'est quelque chose qu'il faudra faire à court terme ; il y aurait un échelon de proximité qui serait l'arrondissement, et un échelon axé sur les dossiers globaux et stratégiques de développement économique, d'urbanisme etc. qui serait celui de la Métropole et qui sera élu au suffrage universel direct.

Un sondage avait été fait à ce moment-là, il y a environ trois ans, auprès des Lyonnais, avec la méthode des quotas, et 63% des lyonnais étaient favorables à la suppression de l'échelon administratif ville de Lyon. Cela permettrait que la Métropole de Lyon s'appelle simplement Lyon et ait son siège à l'Hôtel de Ville de Lyon. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci Monsieur GEOURJON, je constate que vous êtes tous les deux d'accord sur la suppression de la ville de Lyon. Mais pour le moment il y a des lois, notamment la dernière loi du 27 janvier 2014 qui a fondé la Métropole de Lyon et je ne suis pas sûre que le débat que vous portez dans cette enceinte soit le bon lieu pour le faire car, si l'on veut changer les choses, il faudra changer la loi, ce que le Conseil d'Arrondissement n'a pas le pouvoir de faire.

Mme DAGORNE : Comme d'habitude sur les dossiers budgétaires et financiers, nous nous abstenons. Merci.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(4 abstentions : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI, M. GEOURJON)

17 - Demande d'autorisation présentée par la Communauté Urbaine de Lyon, portant sur le dragage d'entretien de vingt huit haltes fluviales du Rhône et de la Saône sur le territoire du Grand-Lyon.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Le linéaire d'étude s'étale sur 35 km et traverse quatorze communes dont Lyon.

Le Grand Lyon doit garantir un mouillage minimum aux bateaux essentiellement de plaisance, afin qu'ils puissent atteindre depuis le chenal de navigation les haltes fluviales et, stationner en toute sécurité.

En ce qui concerne le 7^e arrondissement, simplement pour rappel, nous comptons quatre haltes qui se répartissent sur les berges à hauteur de l'Université Lyon Claude Bernard, sur les berges à partir du Pont Gallieni, sur le quai Leclerc et enfin au Parc des Berges.

Le dragage consiste à extraire les matériaux situés sur le fond d'un plan d'eau ; une fois extraits, ces matériaux peuvent être redistribués et remis à l'eau, c'est ce qui est appelé le clapage.

Cette délibération est relativement technique et je pense que vous l'avez tous lue avec beaucoup d'attention.

Je vous propose de donner un avis favorable à la réalisation des opérations de dragage sur les vingt huit haltes fluviales sur le Rhône et la Saône, avec les réserves qui étaient indiquées dans la délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18 - Attribution d'une subvention à l'association des Parents d'Elèves de la Section Japonaise (APESJ) Année 2014.

Rapporteur : Kear Kun LO

M. LO : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 12 000 euros à l'association des Parents d'Elèves de la Section Japonaise (APESJ) Année 2014.

La section japonaise a été créée en 1994 avec le soutien de la ville de Lyon, de l'ADERLY et grâce à l'implication des entreprises japonaises implantées dans la région, dans le but d'offrir une scolarité adaptée aux enfants pratiquant la langue japonaise, dans un environnement multilinguistique et pluriculturel.

Le soutien apporté à l'association est d'autant plus important depuis 2011 en raison de la décision prise par la Cité Scolaire Internationale de rendre obligatoire la participation aux épreuves de OIB.

En 2014, on note une augmentation de l'effectif des élèves, au total soixante trois enfants, dont la majorité des parents sont employés dans les entreprises japonaises implantées dans l'agglomération lyonnaise.

Si ces dispositions vous agréent, je vous prie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

19 - Attribution de subventions à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières. Programmation complémentaire.

Rapporteur : Kader CHARNI

M. CHARNI : En liaison avec les structures de quartier ou les associations spécialisées dans le domaine de la prévention, une programmation financière spécifique est proposée à l'approbation du Conseil Municipal, afin de développer les « chantiers jeunes » sur le territoire communal.

Nous avons deux types de chantiers : des chantiers « loisirs » à destination des adolescents âgés de 14 à 18 ans et des chantiers « éducatifs » pour les jeunes âgés de 16 à 21 ans. Compte tenu de l'importance de ce dispositif auprès des jeunes, je vous propose de poursuivre cette dynamique des chantiers en apportant un soutien financier aux associations qui présentent des projets pertinents, en particulier dans les quartiers inscrits dans la géographie prioritaire d'intervention du CUCS de Lyon.

Pour le 7^e arrondissement, il s'agit de l'Arche de Noé, pour un chantier peinture au gymnase Georges Clemenceau – La MJC Jean Macé pour des chantiers jeunes Gerland Été 2014 : deux chantiers avec l'Atelier des Friches et l'Épicerie Solidaire Epicentre. Enfin, la SLEA pour un chantier Éducatif – c'est un complément de financement pour deux semaines de chantiers : une en lien avec les Espaces Verts, l'autre avec la Friche Lamartine.

Si ces dispositions vous agréent, je vous prie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

20 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales.

Rapporteur : Kader CHARNI

M. CHARNI : Il s'agit cette fois de subventions pour des associations répondant aux besoins de proximité des habitants, favorisant la citoyenneté, les rencontres intergénérationnelles, la découverte et l'ouverture sur le monde extérieur.

Pour notre arrondissement, il est proposé une subvention de 2 950 euros à l'association Boxe Thaïe Gerland pour une aide au lancement au projet associatif.

Cette association propose son activité le mardi de 18h00 à 19h30 au gymnase Gabriel Rosset

Si ces dispositions vous agréent, je vous prie de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DESRIEUX : *Madame le Maire, chers collègues, le 16 septembre dernier, je vous avais interpellés sur la nécessité de nous éclairer quant au fonctionnement des attributions des subventions.*

En effet, dans le contexte économique actuel, il convient que chaque citoyen puisse avoir une grille de lecture concernant l'attribution des dotations publiques.

Sur les critères devant être présentés par une association faisant une demande de subvention, Monsieur BLACHIER m'a apporté une réponse dans laquelle il précisait, je cite : « Il faut aussi avoir une certaine constance, les structures qui viennent de se créer doivent avoir au minimum 1 an d'existence pour éviter tout détournement possible, voire 3 ans pour les dotations plus importantes ».

Alors permettez- nous de vous interpeller sur cette demande de vote favorable pour ce rapport.

Pourriez-vous nous donner l'explication de la présence d'une association dont la création enregistrée en Préfecture date du 13 juin 2014, soit 4 mois ?

L'attribution d'une subvention d'un montant de 2950€ pour cette association « Boxe Thaïe Gerland » ne peut pas être basée sur des critères « opposables ». D'autant plus qu'à titre comparatif d'autres associations de notre arrondissement, toujours dans le même domaine d'activité, ont dû attendre plusieurs années afin de faire les preuves de constance évoquées par Mr BLACHIER, pour se voir attribuer la moindre subvention.

Alors encore une fois, je regrette, comme un certain nombre de responsables associatifs, que l'attribution de subvention ne puisse pas se baser sur un minimum de critères communs à toute association faisant une demande.

Monsieur Kader CHARNI, en qualité de rapporteur de ce rapport, merci de bien vouloir nous faire part des motivations sur lesquelles la commission a pu s'appuyer pour attribuer cette subvention.

Dans l'attente d'une réponse claire, Madame le Maire, chers collègues je vous remercie.

M. CHARNI : Cette association va agir sur le secteur du 7^e arrondissement, essentiellement le secteur de Gerland, la Cité Jardin, André Bollier, Yves Farges, avenue Debourg. Cette association s'implante et elle a énormément de monde ; elle va monter en puissance dans cet arrondissement et c'est grâce à des associations comme celle-ci qu'on va avancer et qu'on va divertir les jeunes qui demandent qu'on les occupe.

Mme LA MAIRE : C'est une association qui apporte un soutien à une population en difficulté et qui est en demande de loisirs sportifs qu'elle ne trouve pas au sein des quartiers.

M. BLACHIER : J'ai surtout répondu, lors de la précédente séance, sur les associations culturelles mais il n'y a pas d'exception pour les associations sportives ; je crois que Madame UBALDI dont c'est la délégation, pourra vous répondre pour compléter le sujet.

Toutes les associations concernées au dernier conseil avaient plus d'1 an d'existence. Sur la Boxe Thaïe, Monsieur CHARNI a omis de vous dire que c'est une association qui se structure sous cette forme -là actuellement pour pouvoir épouser le territoire de Gerland, mais qui avait une existence auparavant, notamment en ayant un certain nombre de champions de boxe thaïe au niveau national ou international.

Il s'agit simplement d'une refonte de l'association sous une forme qui correspond au territoire pour être dans un périmètre cohérent, parce que la forme proposée précédemment n'était pas une forme territoriale. Nous avons souhaité cette restructuration sur l'arrondissement. Effectivement, du point de vue strictement du nom actuel de l'association, elle a trois ou quatre mois.

Sur le plan de son activité réelle, des compétitions auxquelles elle participe, c'est une association qui a plusieurs années et qui répond donc pleinement aux critères retenus par la ville de Lyon.

Mme DAGORNE : Puisque Monsieur BLACHIER nous fait savoir qu'il y avait une activité de cette association auparavant, sous une autre forme, peut-on savoir de quelle association il s'agissait, qui n'épousait pas le territoire du 7^e arrondissement ?

M. BLACHIER : En termes associatif, je ne suis pas un spécialiste de boxe thaïe, il s'agit de l'ensemble des activités, notamment des préparations aux championnats organisés par les différents boxeurs à statut de compétiteurs.

Kader sera en capacité de vous résumer les différents championnats, les différents titres et sous quelles associations ces jeunes gens sont allés concourir pour Lyon et pour la France aussi parce qu'il y a des titres nationaux et internationaux. Si vous voulez, je pense que Kader saura vous compiler tout ça.

M. CHARNI : Oui mais il y a quelque chose que je ne comprends pas par rapport à votre intervention. On a des bénévoles qui vont divertir nos jeunes, c'est tout, et je ne comprends pas votre question.

Mme LA MAIRE : Monsieur CHARNI, d'autres membres du conseil peuvent penser qu'ils ne doivent pas subventionner cette association. Nous passerons au vote et nous verrons ce qu'il en est.

M. GRABER : Je voulais juste apporter une petite précision sur la forme et non pas sur le fond. Le soutien aux initiatives locales est une procédure qui rentre dans le cadre de la politique de la ville. Nous présentons (peu jusqu'à présent puisqu'il y a eu peu d'initiatives prises dans ce sens) au Conseil d'Arrondissement ce type de délibération. Ce sont des initiatives portées par les associations dans le cadre des quartiers identifiés en politique de la ville, qui bénéficient de cette aide qui est « minime », même si l'on peut espérer qu'elle soit plus importante par rapport aux initiatives qui sont prises.

Quant aux critères d'attribution pour ce type de subvention, ce sont des critères de public visé, d'enjeux, d'objectifs. Donc comme l'ont rappelé les différents intervenants, je pense que cette association répond pleinement à cela, de la même façon que nous passons ce type de délibération pour d'autres associations sur le quartier Guillotière ou à l'échelle de la ville sur d'autres quartiers en politique de la ville.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.
(3 abstentions : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI –
1 voix contre : Mme MARION)

21 - Attribution de subventions dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse.

Rapporteur : Kader CHARNI

M. CHARNI : Il s'agit de subventions concernant des associations œuvrant tout particulièrement en direction des jeunes, avec et pour les jeunes.

Pour ce qui concerne le 7^e arrondissement, c'est l'association ANCIELA créée par des jeunes. Elle travaille sur les diverses thématiques de la démocratie durable. ANCIELA s'adresse particulièrement aux étudiants des différentes universités de Lyon par des ateliers et débats au sein de ces universités.

Elle intervient également dans les collèges et lycées lyonnais mais aussi dans les quartiers auprès des habitants afin de les inciter à réaliser des projets en lien avec le développement durable.

La subvention proposée est de 1 850 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous prie de donner un avis favorable à ce rapport.

M. CHARLES : *Je voudrais simplement signaler le dynamisme de cette association et sa capacité à aller chercher de nombreux jeunes qui ont du mal à structurer leur action et à monter des projets.*

C'est une association que j'ai fait rentrer dans le plan d'action du développement durable du Grand Lyon, que nous avons la chance d'avoir dans le 7^e car, parmi toutes celles que j'ai rencontrées, il y en a peu qui sont aussi actives. La subvention est minime et le nombre de bénévoles qu'il y a autour est très important. Cette association apporte réellement une capacité de structuration d'actions des jeunes dans notre arrondissement et au-delà.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances – Programmation complémentaire 2014 – Autorisation à solliciter une subvention de l'Etat de 68 000 euros au titre de l'année 2014 pour ce dispositif.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : A titre de rappel, ce dispositif permet d'apporter une participation financière aux associations organisant, pendant les congés scolaires, des activités socio-éducatives pour les jeunes âgés de 11 à 16 ans, en situation de rupture ou d'échec scolaire, en difficulté d'insertion sociale ou susceptibles d'entrer dans des comportements incivils.

Le montant de ces subventions s'élève à 38 340 euros et dans notre arrondissement, les associations concernées par cette subvention sont : Le Centre Social de Gerland pour un montant de 2 000 euros, l'Arche de Noé pour un montant de 3477 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous prie de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Je ne vais pas parler des rythmes scolaires, mais je souhaite interroger Monsieur DA COSTA, s'il a des informations, sur la journée de concertation des enseignants sur l'arrondissement et la ville de Lyon, parce que nous en avons entendu parler au niveau national et je*

voulais savoir quelle était la solution envisagée par la ville puisque le ministère a demandé aux mairies de s'occuper des enfants pendant le temps scolaire pour que les enseignants puissent se concerter 3 heures.

Sur le fond, cela ne me pose aucun problème que les enseignants se concertent sur la réforme du socle commun de connaissances, en revanche je pense qu'il y avait d'autres temps que le temps scolaire pour le faire, surtout dans cette rentrée déjà bien agitée.

Quelle solution a pu être trouvée ? La ville s'occupe-t-elle des enfants ? On n'en a pas entendu beaucoup parler à Lyon, comme à Créteil par exemple, ces derniers jours. Je vous remercie.

M. DA COSTA : Toutes les écoles de l'arrondissement ont reçu un courrier de l'Inspecteur académique dans lequel il évoquait la nécessité de ce temps d'échange entre les enseignants.

A Lyon, mercredi dernier a été réservé à cette concertation. Cela a été important comme vous l'avez rappelé parce que ça permettait aux enseignants de se réunir pour donner leur avis sur le socle commun mis en place dans le cadre de la refondation de l'école.

C'est le mercredi qui a été choisi pour ce temps ; au niveau de la ville, un dispositif d'accueil pour les enfants, n'a pas été proposé, mais comme l'Education Nationale a pris le temps de saisir les différentes écoles de l'arrondissement, nous avons relayé cette information auprès des familles, et n'avons pas eu de souci majeur. S'il y avait eu des problèmes, nous l'aurions rapidement su sous forme d'une manifestation ou par les médias, mais ça s'est plutôt bien passé dans notre arrondissement et je pense que les enseignants qui travaillent dans le 7^e ont eu la possibilité de participer à cette réflexion très importante.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

M. GEOURJON : Je voudrais revenir quelques instants sur le quartier de la place Gabriel Péri puisque j'avais fait une visite de terrain en compagnie de Jean-Yves SECHERESSE en septembre.

Suite à l'interpellation de Monsieur CHELLALI effectivement, Monsieur SECHERESSE a mobilisé la police municipale et les médiateurs de l'ALTM et la situation s'est, pour le moment, améliorée avec la mobilisation de tous et je voulais en profiter pour remercier aussi bien la police municipale que les médiateurs qui sont sur place et qui font un bon travail.

Je voulais élargir la problématique parce qu'en fait, ce problème qui est devenu très intense dans les derniers mois sur la place Gabriel Péri est révélateur d'une paupérisation du quartier et je voudrais faire un focus notamment sur l'activité commerciale de la rue de Marseille, de la Grande Rue de la Guillotière, qui a périclité dans les dernières années.

Je pense notamment à la Grande Rue de la Guillotière qui était une rue relativement commerçante il y a encore 4 ou 5 ans et qui, depuis quelques années, a perdu beaucoup de sa diversité commerciale et je dirais même qu'elle est en train de devenir quasiment mono activité commerciale sur une grande portion. Ma question est : quelles sont les actions sur lesquelles vous travaillez pour essayer de redynamiser ce quartier, notamment vis-à-vis de la partie commerciale, sur la Grande rue de la Guillotière, sur la rue de Marseille.

Sachant que rue de Marseille il y a des commerçants qui se battent, je pense à la librairie, à Carrefour City qui va ouvrir dans quelques semaines un magasin, et cela peut constituer un point d'attractivité commerciale.

Cette question fait un peu écho au rapport que nous avons eu tout à l'heure sur la fête des lumières où finalement, sur les neuf arrondissements de Lyon, le seul arrondissement qui n'avait pas une association stricto sensu, était le 7^e arrondissement puisque le cours Gambetta, c'est à la fois 3^e et 7^e.

Donc, là je pense qu'il y a un point de vigilance à avoir et un point prioritaire en termes d'action vis-à-vis de la redynamisation de notre commerce de proximité ; il faut accompagner et aider les associations de commerçants pour essayer de dynamiser cela.

M. SECHERESSE : *Nous nous sommes vus, comme vous l'avez expliqué au conseil, avec Monsieur GEOURJON, sur le terrain.*

Monsieur GEOURJON a pu discuter avec les jeunes gens de l'ALTM ; concernant la situation, on gère l'ALTM et la police municipale d'une manière un peu différente du point de vue des horaires, de façon à ce que notamment le matin, ce soit toujours l'ALTM qui soit la première équipe sur le terrain, de façon à privilégier la discussion, au cas où des personnes voudraient s'installer sur la place.

Il y a eu une ou deux tentatives qui ont duré peu de temps ; en l'espace de trois semaines, c'est peu de choses.

Ne croyons pas au père Noël, il faut conserver une certaine vigilance. Le dispositif tel qu'il est conçu actuellement sera probablement destiné à évoluer, mais pour l'instant j'entends le maintenir en l'état.

Par rapport à ce que nos concitoyens avaient demandé, j'ai contacté le Grand Lyon afin qu'il veille à la propreté : il y a quatre passages par jour, ce sont des efforts importants de la part du Grand Lyon dont on dit souvent qu'il est loin des habitants ; là, il en est très près.

On nous a signalé des odeurs dans les ascenseurs, des souillures ici ou là. Je suis intervenu auprès de KEOLIS et par ailleurs, nous allons faire un test de quelques semaines pour éventuellement mettre des toilettes ouvertes pour inviter les gens qui urinent partout, à le faire dans un ustensile défini pour cela. C'est juste un test, une tentative, pour répondre aux remarques des habitants qui sont en général fondées puisque basées sur l'observation.

Je comprends que Monsieur GEOURJON envoie des fleurs à son ami, vous-même vous pouvez en envoyer à Monsieur GEOURJON, je vous félicite l'un et l'autre pour la grande activité qui a été la vôtre sur ce dossier.

Sur le deuxième aspect, j'aurais tendance à être assez raccord avec ce que dit Monsieur GEOURJON ; je l'ai dit moi-même lors de la réunion tenue ici même, nous ne sommes pas responsables du CLIP qui a été construit par un maire précédent (dont je ne veux pas rappeler le nom), qui avait pour objectif de faire une grande percée à partir de la place du Pont. A l'époque, il a construit ce CLIP qui est « un truc du troisième type » et qui ne ressemble à rien. Comme mes amis ne sont pas du tout associés à une chose que nous avons combattue à l'époque, je pense que c'était une erreur.

En ce qui concerne le tramway de la rue de Marseille, je l'ai dit lors de la réunion, je suis persuadé qu'il a accéléré la paupérisation de cette rue. Les élus de l'époque ont fait passer le tramway rue de Marseille, je pense qu'il aurait mieux valu le faire passer sur les quais, faire en sorte que la rue de Marseille, déjà fragile pour des raisons d'environnement culturel, soit moins touchée.

Je m'associe donc à votre diagnostic, on en avait parlé, mais je ne veux pas aller plus loin puisque Madame BOUZERDA, adjointe au commerce, est tout à fait consciente de tout ça. Cela fait partie des choses à étudier de très près, mais c'est très long, D'ailleurs le processus de dégradation a été lui-même très très long et très lent, j'ai bien peur que le processus de reconstruction soit également très long et très lent.

Mme LA MAIRE : *Comme pour la place Gabriel Péri, on n'a pas attendu vos observations. Cette détérioration, notamment de la rue de Marseille, encore plus que la Grande Rue de la Guillotière, m'est apparue très vite en début de mandat et nous avons organisé, avec Valérie GALLIOU, une réunion avec Madame BOUZERDA, pour voir comment faire évoluer la situation, notamment en lien avec les FISAC qui étaient arrêtés, pour voir si l'on ne pouvait pas remobiliser ce qu'il en restait sur cette partie- là.*

Valérie GALLIOU va vous en parler et aussi vous dire un mot sur la Fête des Lumières mais je pense que, quand même, on voit déjà, par l'installation d'un théâtre qui jouxte la librairie, un petit frémissement culturel qui se met en place et qui peut aussi amener une nouvelle population et d'autres commerces.

Il est sûr que la situation s'est considérablement dégradée et qu'elle a toute notre attention.

Mme GALLIOU : *Je ne vais pas reprendre les mots de Madame la Maire par rapport au FISAC mais on est sur le dossier depuis le début du mandat comme Monsieur BLACHIER y était dans le précédent mandat.*

Les locaux de la rue de Marseille qui sont vides ont toute notre attention.

Avec le FISAC, on essaye de faire rentrer une plus grande diversité de commerces mais ça ne se fait pas du jour au lendemain. Nous sommes en place depuis 6 mois ; je vais à la rencontre des commerçants, des futurs commerçants et je les incite à s'installer dans le 7^e arrondissement. Je cherche avec eux des locaux mais vous le savez aussi bien que moi, louer un local aujourd'hui, ce n'est pas simple car les prix sont très élevés, même rue de Marseille.

Je me préoccupe de cette question là et l'ensemble des adjoints également.

Pour les illuminations, il y a une nouvelle association rue de la Thibaudière qui s'appelle « Cœur du 7 » qui va faire une animation lors de la Fête des Lumières. Mais l'association étant très jeune, elle n'a pas pu demander une aide ; elle va être présente et nous serons à côté d'elle pour construire cette action.

Par ailleurs, la place des Pavillons et Gerland commerces sont également en train de monter une action pour la Fête des Lumières ; la place et les alentours seront illuminés ; il y aura une action festive sur Gerland aussi.

Mme LA MAIRE : *Nous en avons terminé et je lève la séance.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 20h00.
